

Objet : RD - Adoption de la charte d'intégration de l'intelligence artificielle (IA) par Grand Chambéry

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Anne-Marie Barouti à Martine Lambert - de Stéphane Bochet à Philippe Gamen - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Max Joly à Aloïs Chassot - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Walter Sartori - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmis - de Bruno Stellian à Grégory Basin - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Céline Vernaz à Alexandra Turnar - de Philippe Vuillermet à Sophie Bourgade - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 22 mai 2025

délibération n° 117-25 C

objet **RD - Adoption de la charte d'intégration de l'intelligence artificielle (IA) par Grand Chambéry**

Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, expose que l'intelligence artificielle présente des opportunités et des défis. Grand Chambéry propose de s'engager à intégrer l'IA dans ses services de manière éthique, responsable et transparente.

La charte d'intégration de l'IA répond aux exigences du règlement général de la protection des données (RGPD) et du règlement européen sur l'IA (RIA) et s'inscrit dans la continuité des engagements pour un numérique responsable basé sur une approche sociale, environnementale et citoyenne.

Le déploiement des solutions d'IA sera guidé par une évaluation attentive de leur utilité effective, la garantie d'un traitement équitable entre les usagers, le respect des principes démocratiques fondamentaux ainsi que la prise en compte de leur impact environnemental dans le cadre des enjeux écologiques actuels. Cette démarche s'inscrit dans la vision d'une IA responsable au service des personnes et des territoires.

Elaborée conjointement avec la Ville de Chambéry, la charte définit les principes fondamentaux qui guideront les usages de l'IA au sein de l'EPCI :

- transparence : information grand public sur les solutions d'IA utilisées par l'EPCI, garantissant la transparence et le consentement éclairé des usagers,
- éthique et responsabilité : garantie d'éviter tout biais ou discrimination, avec une supervision humaine des systèmes d'IA,
- protection des données : respect strict du RGPD et du RIA, mise en place de mesures de sécurité pour protéger les données,
- innovation et expérimentation : identification des besoins prioritaires, en évaluant les bénéfices et les risques pour les usagers,
- cadre de gouvernance : mise en place d'une gouvernance pour agir en conformité avec les principes de la charte,
- numérique responsable : développement d'une IA utile et proportionnée avec une approche sobre et des indicateurs d'évaluation,
- utilisation raisonnée : garantir que les technologies d'IA servent l'intérêt général et améliorent les services publics.

Vu le règlement général de la protection des données du 25 mai 2018,

Vu le règlement européen relatif à l'IA du 1^{er} août 2024,

Vu la délibération n° 077-25 C du Conseil communautaire du 10 avril 2025 relative à l'engagement de Grand Chambéry pour un numérique responsable,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la charte d'intégration de l'IA jointe en annexe,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout acte relatif à sa mise en œuvre

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **117-25 C**

Objet de l'acte : RD - Adoption de la charte d'intégration de l'intelligence artificielle (IA) par Grand Chambéry

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres

Date de l'acte : 22 mai 2025

Annexe(s) : charte

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250522-lmc1H33664H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33664H1

Date de transmission en Préfecture : 27 mai 2025

Date de réception en Préfecture : 27 mai 2025

Date de publication sur le site internet: mercredi 28 mai 2025